

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/10/2022

Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CRID :

Le Rectorat de l'académie de Nantes organise au profit de l'établissement bénéficiaire un service d'assistance informatique. Cette assistance est assurée par la plate-forme inter-académique d'assistance et la D.S.I. du Rectorat. Une partie des équipes de la D.S.I. est affectée aux équipes des Centres de Ressources Informatiques Départementales (CRID) en charge de l'assistance de proximité aux établissements. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la contribution des établissements aux frais de fonctionnement et de formations de ces équipes départementales.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement a signer la convention d'assistance informatique avec le CRID

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0